



## Mairie de Charensat

### Réunion du 06 Juin 2016

**Présents** : MM. BARRIERE – BLANCHON – CHAMBON - CLOAREC – COTTET – DEBOUDARD - DUBOISSET – LENOBLE – MOUILLET – MOURLON - POUCHOL – SENETAIRE -

**Absents excusés** : MM. BACCONNET (pouvoir à Mr SENETAIRE)

**Date de convocation** : 30/05/2016

L'an deux mil seize, le 6 Juin 2016 à 20h00, le Conseil Municipal de Charensat, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr BLANCHON François, Maire.

Mr BARRIERE a été nommé secrétaire de séance.

**Approbation du compte-rendu du 28/04/2016** : contre : 0 – abstention : 4 - pour : 9.

### QUESTIONS DEBATTUES

#### Les délibérations sont réputées prises à l'unanimité sauf précisions contraires

\* Attribution par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne d'une subvention pour les travaux de mise en conformité des périmètres de protection des captages communaux, d'un montant de : 78 622,50 € HT.

\* Attribution d'une subvention de « dotation d'équipement des territoires ruraux » DETR pour la rénovation et mise aux normes de l'école, d'un montant de : 288 100 € HT.

\* RPQS 2015 : Monsieur le Maire présente le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'eau potable pour l'année 2015. Après présentation, le conseil municipal adopte le RPQS ; décide de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération, et de mettre en ligne le rapport validé sur le site [www.services.eaufrance.fr](http://www.services.eaufrance.fr) conformément à l'arrêté SNDE du 26 juillet 2010.

\* Point sur l'école : Les effectifs sont en baisse mais suffisants pour la rentrée 2016-2017. Suite à la réunion avec l'Inspectrice, le Président de la Communauté de Communes et les Maires du Canton de Pionsat, de Saint-Priest et du RPI, il convient de trouver des solutions entre tous pour maintenir les effectifs pour la rentrée 2017. Mr le Maire de St Gervais était absent car il avait oublié la réunion.

\* Mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale : Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le schéma et demande aux membres de se prononcer sur le projet de ce périmètre, objet de l'arrêté de préfectoral. Après délibération, le Conseil Municipal décide de renouveler son choix tel que défini par délibération en date du 26/11/2015.

\* Résultat de l'appel d'offres pour la sécurisation de l'accès au captage des Sanciaux :

Offre du SIVOM Auzances Bellegarde : 32 180,30 € HT

Offre des Ets MONTEIL : 32 357,60 € HT

L'entreprise ANIORTE n'a pas répondu.

Après délibération, les Membres du Conseil Municipal, décident de retenir l'offre du SIVOM Auzances mais en leur demandant de s'engager à réaliser les travaux à l'automne.

\* Mise en place d'une plateforme de services départementale à destination des communes par le Conseil Départemental et le SMAD des Combrailles : service mutualisé d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS). Le Conseil Municipal accepte d'adhérer au service départemental d'instruction des Autorisations du Droit des Sols et de demander des précisions sur ce service avant de répondre pour l'instruction des Certificats d'Urbanisme d'Information dits CUa, en précisant que la Commune est en attente de la mise en place d'une carte communale.

\* Voirie Forestière : Mr le Maire résume la réunion qui s'est tenue le 31-05 avec les propriétaires concernés et le technicien du CNPF :

- pour le chemin des Sanciaux : il manque une réponse
- pour le chemin des Bruyères de Troissagnes : il manque quatre réponses
- pour le chemin du Bois Labrousse : il manque deux réponses

Mr GIARD est d'accord pour vendre la totalité de sa parcelle (E 736). Le Conseil Municipal accepte de la racheter.

\* Problème de voirie à la Gorce : Refaire la même proposition au même prix, sinon la procédure sera engagée.

\* Bail étang de Chancelade : Il vient à échéance le 25/03/2017. Mr le Maire propose de commencer à réfléchir aux termes du bail pour proposer une renégociation aux propriétaires. Les conseillers minoritaires demandent à distribuer un document qu'ils ont réalisé sur le fonctionnement de Chancelade. Après débat, il a été décidé qu'une réunion spécifique de commission sera organisée pour rediscuter de façon sereine de ce bail et de cette renégociation.

\* ZAD de Chancelade : La Zone D'Aménagement Différé de Chancelade, avait une durée de vie de 14 ans, mais elle est passée à 6 ans d'où la nécessité de redemander la création d'une nouvelle ZAD. Lecture du projet et approbation à l'unanimité.

\* ZAD du Bourg : Accord pour redéfinir une nouvelle ZAD dans le Bourg afin d'avoir la priorité sur les ventes qui seraient importantes pour la Commune. Le plan de délimitation sera diffusé aux conseillers pour avis.

\* Achat d'un portique pour les gîtes : devis des Ets Vignerresse pour 289 €. Après discussion, se renseigner pour du matériel de collectivité plus fiable et voir pour un emplacement plus approprié pour une utilisation également par les enfants de la commune.

\* Devis ABICOM pour l'achat d'une carte WIFI à installer sur l'ancien poste informatique qui sera mis à disposition des usagers dans la salle de réunion. Montant : 35 € HT. Accord

\* Contrat Primagaz : Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la proposition de PRIMAGAZ pour la mise en place d'une citerne aérienne PRIMELLA d'une capacité de 330 kgs de gaz et le renouvellement du contrat pour la cuve de l'école. Renouvellement de contrat pour 5 ans avec un prix de gaz fixe la 1<sup>ère</sup> année à 1 000 € ht/tonne puis un passage au barème PRIMACONFIANCE à 1 221,38 € ht/tonne avec un abonnement à 50€ ht/an. Après délibération, les membres du Conseil Municipal, accepte le renouvellement du contrat et autorise Mr le Maire à signer tout document relatif à ce contrat.

\* Courriers des habitants des Collanges qui demandent le retrait des panneaux « cédez-le-passage » et la pose d'un panneau de limitation à 50 km. Après visite sur le terrain avec des agents de la DDT, il a été décidé de mettre des panneaux « priorité à droite », et un comptage du nombre de véhicules et de vitesse sera réalisé.

\* Courrier de Maryline DUCROS qui souhaite quitter l'appartement de la Mairie pour reprendre la maison de sa maman située dans le Bourg. Afin d'éviter de payer un préavis, elle souhaite faire un échange avec le locataire de cette maison. Après délibération, le Conseil Municipal accepte le préavis de Mlle DUCROS au 18/08/2016 mais pas l'échange. L'appartement sera remis en location par la suite.

\* Zones humides : Consultation publique en Mairie : Localisation des zones humides sur la commune.

\* Monument aux morts à refaire : demander un devis pour la restauration et rechercher un financement. Voir pour installer un socle pour poser gerbe.

\* Parterre de fleurs devant boucherie à aménager.

Fait et délibéré en Mairie, le jour, mois et an que dessus.

Le Maire,

Les Membres,

[www.charensat.fr](http://www.charensat.fr)